

MISE EN COMPATIBILITE SUR DECLARATION DE PROJET DU P.L.U. D'ESMANS

Bordereau des pièces constitutives du dossier

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le **11 SEP. 2026**

ID : 077-217701721-20260909-DC2026090901-DE

- Pièce n° 0 :** notice explicative.
- Pièce n° 1 :** procédure.
- Pièce n° 2.1 :** projet d'aménagement et de développement durables.
- Pièce n° 2.2 :** rapport de présentation (volume 1 - diagnostic territorial)
- Pièce n° 2.2.2 :** rapport de présentation (volume 2 - parti d'aménagement et justifications)
- Pièce n° 2.2.3 :** rapport de présentation (volume 3 MEC, loi Barnier, évaluation environnementale)
- Pièce n° 2.3 :** orientations d'aménagement et de programmation (extrait zone 1AUx).
- Pièce n° 3.1 :** document graphique, zonage au 1/ 6.000 è.
- Pièce n° 3.2.a :** document graphique, zonage du village au 1/ 1.500 è
- Pièce n° 3.2.b :** document graphique, du Petit et du Grand Fossard au 1/1.500 è
- Pièce n° 4 :** règlement (extrait zone 1AUx et zone A).
- Pièce n° 5.A :** liste des emplacements réservés.
- Pièce n° 5.B :** liste des opérations déclarées d'utilité publique : néant.
- Pièce n° 5.C :** annexes sanitaires
- Pièce n° 5.C.1.1 :** annexe sanitaire eau potable notice
- Pièce n° 5.C.1.2 :** annexe sanitaire eau potable partie nord au 1 / 2 000 è
- Pièce n° 5.C.1.3 :** annexe sanitaire eau potable partie sud au 1 / 2 000 è
- Pièce n° 5.C.2.1 :** annexe sanitaire assainissement notice
- Pièce n° 5.C.2.2 :** annexe sanitaire assainissement plan du village au 1 / 2 000 è
- Pièce n° 5.C.3 :** annexe sanitaire ordures ménagères
- Pièce n° 5.D.1 :** tableau des servitudes d'utilité publique
- Pièce n° 5.D.2 :** plan des servitudes d'utilité publique au 1 / 6 000 è
- Pièce n° 5.E :** Liste des personnes publiques associées et consultées sur le P.L.U. et avis formulés.
- Pièce n° 5.F :** liste des lotissements dont les règles sont maintenues : néant.

NE FIGURENT DANS LE PRÉSENT DOSSIER QUE LES PIÈCES DONT LA DÉSIGNATION EST EN CARACTERE GRAS, LES AUTRES ÉLÉMENTS N'ÉTANT PAS CONCERNÉS PAR LA MISE EN COMPATIBILITE SUR DECLARATION DE PROJET

• L'élaboration technique du dossier est menée pour le compte de la Commune d'ESMANS par l'agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal, 3 route de Marlotte 77 690 MONTIGNY-SUR-LOING. Cette agence est dirigée par Eric Henderycksen, urbaniste responsable des études, en exercice libéral depuis octobre 1994 : Docteur (2003) et diplôme d'Études Approfondies (1999), de l'Institut Français d'Urbanisme - École Nationale des Ponts-et-Chaussées ; niveau DESS droit des collectivités locales (1982) maîtrise Sciences et Techniques 1981, du Centre d'Études Supérieures d'Aménagement (École Polytechnique universitaire de Tours).

Urbaniste qualifié, certificat n° 77 année 2023, de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (O.P.Q.U).